

Motion de Mme Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, Mme Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, Souhail Mouhanna, Mmes Isabel Nerny, Evelyne Strübin, Marie Vanek et M. Christian Zaugg : «OMC: face à la mondialisation, nous ne pouvons faire que ce que nous ferons, alors faisons-le!».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 18 avril 2000)

MOTION

La course à la concentration des richesses, à Genève et dans le monde, s'accélère. Près de 300 familles disposent de la moitié des richesses de la terre, alors que plus d'un milliard d'individus vivent dans une misère totale. La nature n'est plus considérée comme un bien commun, mais comme une marchandise; par exemple, les forêts, indispensables à notre oxygène, sont taillées en pièces pour être vendues comme pâte à papier. Dans ce processus, le droit suprême de faire des profits, en achetant et vendant, joue un rôle capital.

Lors du dernier sommet de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) à Seattle, 130 Etats étaient représentés. Mais plus de 1200 organisations citoyennes étaient venues manifester leur hostilité à cette organisation qui veut réduire la terre et les humains à une marchandise. Des milliers de manifestants à Seattle et à Genève sont descendus dans la rue pour dénoncer l'OMC.

Après le fiasco du sommet de Seattle, la prochaine rencontre de l'OMC aura lieu à Genève.

Le Conseil municipal et le Conseil administratif de la Ville de Genève:

1. Demandent au Conseil fédéral de tout mettre en œuvre pour que la Suisse se batte pour un moratoire à l'OMC.
2. Insiste sur la nécessité de développer rapidement une véritable régulation internationale, transparente et démocratique sur la forme comme sur le fond, de l'économie mondialisée, afin d'imposer des critères sociaux, écologiques et culturels à son fonctionnement.
3. Demande au Conseil administratif de prendre toutes les mesures nécessaires afin de renforcer le soutien de la Ville de Genève aux ONG (organisations non gouvernementales) agissant dans ce but.
4. Demande au Conseil administratif de travailler, dans la mesure du possible, avec des entreprises (y compris les fournisseurs de matériel, prestations et services) s'engageant à réellement respecter ces critères.